61e ANNEE. — N° 16 MERCREDI 9 FEVRIER 1921.

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Il faut appliquer le traité de Versailles. — Un discours de Lloyd George. — Les indésirables.

Les journaux commentent le discours que M. Briand a prononcé vendredi à la Chambre en réponse aux interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement.

Le traité de Versailles, pour s'appliquer, a besoin que les alliés restent unis, écrit le *Temps*. Mais, pour rester unis, les alliés à leur tour ont soin du traité, — si fâcheuse qu'aient été, comme l'a justement rappelé M. Briand, les délibérations secrètes dans lesquelles le Conseil des Quatre en a arrêté les stipulations.

Nous avons deux tâches urgentes à remplir : compléter l'accord du 29 janvier, en assurer l'acceptation par l'Allemagne.

Nous avons à le compléter parce qu'une série de questions importantes demeurent en suspens. Par exemple, est-il entendu que le premier versement allemand de 20 milliards (article 235 du traité) est en dehors des 42 annuités prévues par le nouvel accord ? Est-il entendu que les livraisons en nature, faites par l'Allemagne aux alliés en payement des réparations, ne seront passibles d'aucune taxe d'exportation qui constituerait une charge pour les alliés ? Est-il convenu que l'Angleterre s'abstiendrait de faire concurrence à la France, si celle-ci émettait, dans le cours des prochaines années des emprunts gagés sur une part des annuités allemandes ? Comment se traduira le « parallélisme », précédemment institué en principe, entre les payements de l'Allemagne à la France et les remboursements éventuels de la France à l'Angleterre ? Quelles quantités de charbon l'Allemagne devra-t-elle décidément livrer et à quelles conditions ? Comment joueraient éventuellement les sanctions applicables à l'Allemagne, sanctions qui ne sont inscrites pour l'instant que dans un procès-verbal un peu sommaire ?

Ces quelques exemples suffisent à montrer qu'il y a dès maintenant une ample matière à négociations entre alliés. Ces négociations devraient se poursuivre sans délai ni interruption. Les discours qu'a entendus la Chambre ne peuvent que fortifier les revendications du gouvernement français.

⁂

M. Lloyd George a prononcé à Birmingham un grand discours dans lequel il a déclaré que le traité de Versailles doit être respecté, que le désarmement de l'Allemagne doit être effectué, que l'Allemagne doit payer les dommages qu'elle a causés.

M. Lloyd George a vivement protesté contre l'accusation portée contre les Alliés de vouloir réduire l'Allemagne à une sorte d'esclavage économique. « Quelqu'un, a-t-il dit, doit payer pour la dévastation de la France. Faut-il que ce soient les travailleurs français, eux qui ont si noblement résisté à l'ennemi ? Il n'y a pas de mots pour décrire l'héroïsme de la France. Faut-il que ce soit elle qui succombe sous le poids des charges de toute sorte, tandis que l'Allemagne y échapperait ? Non ! » Alors ?

Alors écrit M. Gauvain dans les *Débats*, on continue de se demander comment, à la Conférence de Paris, le gouvernement français n'a pas obtenu les moyens de réparer nos dommages aux frais de l'Allemagne, et comment M. Briand a pu dire vendredi au Palais-Bourbon que ces frais devraient être soldés à l'aide d'emprunts intérieurs à raison de dix à douze milliards par an. On a l'impression qu'après le grand exposé d'apparat de M. Doumer, d'inspiration si peu diplomatique, les négociateurs français se sont repliés en mauvais ordre sur les positions de Boulogne. Si la manœuvre devait conduire là, il eût été préférable de partir des positions de Boulogne pour gagner du terrain.

Il importe que d'ici la Conférence de Londres le gouvernement français, invoquant précisément les arguments présentés à Birmingham par M. Lloyd George, se ménage, soit par un droit de priorité sur la taxe d'exportation, soit par la mobilisation d'une partie des annuités allemandes, les moyens de faire face aux dépenses accablantes qui risquent de nous écraser.

⁂

La police française procédant à une opération de nettoyage vient de mettre à l'ombre quelques communistes notoires. Il se trouve que ces représentants des Soviets de Moscou, nantis d'or volé qu'ils distribuaient facilement aux adeptes de la 3e Internationale, avaient assisté, comme par hasard, au fameux Congrès de Tours, qu'ils y ont « dirigé » les camarades français.

La France est plus envahie par la lie des peuples aujourd'hui qu'elle ne l'était avant la guerre. La vie ne diminue pas chez nous, les chômages augmentent chaque jour et ces gens viennent encore augmenter la cherté de la vie, et prendre la place des travailleurs français. Si Paris est naturellement plus empoisonné par cet afflux de gens — mettons suspects et peu désirables pour être polis — que la province, tout le reste de la France très rapidement se contamine également... Que viennent faire chez nous tous ces gens ? Devons-nous les nourrir et les héberger, car ils se logent et doivent manger ? D'où vient l'argent ?

Ce ne sont pas les « épurations » à la flan auxquelles on se livre à Paris depuis quinze jours qui peuvent avoir une efficacité quelconque. On arrête quelques individus isolés, une dizaine par nuit et il y a des centaines de mille de gens qui n'auraient jamais dû entrer chez nous, qui y restent, en vertu d'une tolérance inexplicable.

Ce n'est pas par des mesures de police qu'il faut agir, déclare le Comité Dupleix. C'est par une loi et une application sévère de cette loi. Il faut que nos consuls ne délivrent plus aucun passe-port à ceux qui veulent venir en France et ne justifient pas de ressources suffisantes pour vivre ; il faut que tout étranger soit tenu dès son arrivée de faire constater sa présence, d'indiquer où il demeure, de quoi il vit. Il faut frapper d'une taxe de séjour très élevée ceux qui viennent en France. Il faut reconduire à la frontière tous ces indésirables qui vivent de métiers louches, qui nous apportent le virus bolcheviste, toutes les tares de leurs pays d'origine. On trouvera ainsi des logements dans les grandes villes pour les Français de France, et de l'occupation pour ces mêmes Français.

L'expulsion de tous les gens suspects, le rapatriement forcé de tous ceux qui n'ont pas une profession bien définie, et la taxe lourde pour ceux qui resteront, avec la déclaration de séjour forcée suivant immédiatement l'arrivée, voilà ce qu'il faut imposer et s'il n'y a pas dans nos lois un texte permettant de procéder ainsi, il faut que les Chambres arment le pouvoir pour agir et qu'une fois armé, celui-ci agisse sans faiblesse, car la question est sérieuse.

INFORMATIONS

Envoi d'or par l'Allemagne

Il est arrivé à la gare du Nord quatre grands fourgons allemands contenant des titres. Ces wagons contenaient en outre vingt-quatre tonnes de marks or.

Le secrétaire général de la Banque de France a déclaré que cet envoi était attendu depuis quelque temps et que les 75 millions de francs qu'il représentait avaient été reçus par la Banque de France pour le « compte commun des gouvernements alliés et associés » qui est, comme on sait, géré par la commission des réparations.

Une interview de M. Venizelos

Dans une interview M. Venizelos a déclaré :

« Je ne suis plus premier ministre, ni même membre du Parlement, a-t-il dit, mais je suis Grec et je suis venu pour faire ce que je pourrai pour la Grèce.

« Les Grecs ont été jugés trop sévèrement. Ce serait folie de la part des alliés que de retirer leur appui à la Grèce, car, vraiment, le peuple grec est de tout cœur avec les alliés.

« Le mieux serait d'ignorer Constantin et d'avoir confiance dans le peuple grec. »

La conférence de Londres

L'agence Reuter apprend que les alliés ont adressé une invitation formelle au gouvernement allemand, lui demandant d'envoyer des représentants à la conférence de Londres sur les réparations. La date de cette conférence a maintenant été fixée au 1er mars. Le gouvernement allemand a signifié son intention de répondre à cette invitation à bref délai.

La Hongrie reconnaissante envers la France

A l'Assemblée nationale, le ministre des finances de Hongrie M. Heguedes, parlant de la signature par le gouvernement français de la convention relative aux dettes d'avant-guerre, a déclaré :

J'exprime au nom du gouvernement hongrois, notre gratitude envers la noble et glorieuse nation française pour s'être rendu compte de notre triste situation, et nous prenons l'engagement de nous acquitter de nos nouvelles obligations avec les efforts suprêmes du débiteur honnête et jusqu'aux dernières limites de la possibilité.

De vifs et unanimes applaudissements ont salué cette déclaration.

Contre le régime communiste

On annonce de bonne source que le comité exécutif de Stawopol a fait savoir au gouvernement de Moscou que le mouvement antibolcheviste augmente d'intensité dans le Caucase et menace sérieusement le régime communiste. Les paysans se soulèvent en masse presque partout. Les troupes rouges subissent des échecs. Dans les gares au sud de Stawropol des trains entiers de munitions ont été détruits par les insurgés. Le comité exécutif de Stawropol déclare qu'il craint de ne pouvoir rester maître de la situation et exige l'envoi immédiat de renforts.

Les soviets emploient la manière forte

Le gouvernement de Moscou vient de publier un décret aux termes duquel seront arrêtés les membres les plus âgés et les plus jeunes des familles ayant refusé d'exécuter les travaux d'utilité publique imposés par les soviets.

Encore trois délégués socialistes qui disparaissent en revenant de Russie

On télégraphie d'Athènes, au « Daily Herald » :

Trois délégués du parti socialiste grec, qui avaient récemment visité Moscou, ont péri au cours de leur voyage de retour. Le navire à bord duquel ils faisaient la traversée, a été capturé dans la mer Noire par des pirates turcs et les trois délégués furent massacrés.

CHRONIQUE LOCALE

UNE QUESTION

Nous lisons dans le *Journal officiel* :

7132. — Question écrite, remise à la présidence de la Chambre, le 3 février 1921, par M. Lesaché, député, demandant à M. le ministre du commerce : 1° s'il est exact que le gouvernement australien ait le monopole de vente du blé et qu'il ait un agent à Londres ; 2° pour quelle raison le gouvernement français n'a pas traité directement avec cet agent pour le marché de 304.000 tonnes remis à la maison Sanday ; 3° de combien d'agents est composé le bureau français du ravitaillement à Londres, quel est le crédit affecté aux frais de ce bureau et quelle est son utilité, s'il ne s'abouche pas directement avec les représentants des Etats producteurs.

D'autre part, sous le titre « les Scandales du ravitaillement » notre confrère parisien *le Soir* dénonce les trusts sur le blé organisés par un ancien sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement M. Vilgrain.

Ces trusts ont été faits écrit *le Soir*, au profit de la maison anglaise Sanday de Londres, maison associée à M. Vilgrain.

Le 4 novembre la France achetait à cette maison 300.000 tonnes de blé australien.

Or, demande notre confrère, pourquoi cet achat n'a-t-il pas été fait par le gouvernement français lui-même au lieu de s'adresser à un intermédiaire ?

Ces besoins du trust Vilgrain ont gouverné la politique du blé du Ravitaillement. C'est pour leur seule satisfaction que la France a acheté au lendemain de sa récolte, aux prix forts du marché mondial ; les contrats ont été passés à des prix variant de 125 à 150 shillings ; aujourd'hui le blé argentin vaut 85 shillings, le blé australien sensiblement le même prix et le marché est orienté vers de nouvelles baisses.

D'ores et déjà, au cours du jour, la perte sur les achats officiels atteint 35 0/0 de leur montant. Donc, sur des tractations se chiffrant par 1.800 millions environ, l'Etat français perd déjà environ 550 millions. Ce sont les consommateurs qui paieront...

Il sera curieux de connaître la réponse qui ne manquera pas d'être faite aux questions pesées par M. Lesaché.

Cette réponse sera facile à faire, si nous en croyons l'*officiel* de ce jour, puisque le cabinet du sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement compte 8 chefs, sous-chefs, ou attachés au dit cabinet....

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

La médaille militaire et la croix de guerre sont attribuées au soldat Roussilhe (Théodore), du 7e d'infanterie.

Roussilhe (Théodore), soldat (réserve) à la 4e compagnie du 7e régiment d'infanterie : bon et brave soldat. A été très grièvement blessé devant Perthes-les-Hurlus, le 24 décembre 1914, au cours d'un bombardement.

(Pour prendre rang du 11 mars 1917).

⁂

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207e dont les noms suivent :

Temple Auguste : soldat courageux et dévoué. Mort au champ d'honneur, le 9 septembre 1914, à la ferme de Montrolaure, en faisant vaillamment son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Vielcanet Arsène : excellent soldat, d'un grand courage, plein d'entrain et de dévouement. Tombé en brave, le 25 septembre 1915. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Veyretout François : a fait vaillamment son devoir dès les premiers combats de la campagne. Mort glorieusement pour la France, le 14 septembre 1914. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Légion d'honneur

Au cours d'une prise d'armes qui a eu lieu à Limoges, la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été remise au lieutenant Noir, du 7e d'infanterie.

⁂

MM. Combes, Lecocq, capitaines, Cailleau, Froument, Fanème, lieutenants, Lannes, sous-lieutenant au 7e d'infanterie sont promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations.

Promotion

M. Cherfils, aspirant au 7e d'infanterie est nommé sous-lieutenant de réserve et affecté au 39e d'infanterie.

Mutation

M. Texier, capitaine de territoriale au 131e régiment territorial d'infanterie passe au 3e régiment de tirailleur.

Tabacs

M. Lacoste est nommé commis de culture des tabacs dans la direction de Cahors.

Question au ministre de la guerre

Une veuve titulaire d'une pension au titre de la loi du 31 mars 1919, peut-elle, en cas de remariage avec un titulaire d'une pension d'invalidité au titre de la même loi, conserver ses droits à pension de veuve ?

Réponse. — Réponse affirmative. Seule est privée du bénéfice de sa pension la veuve qui perd la nationalité française par suite de son remariage avec un étranger (loi du 11 avril 1931, article 26).

Banquet de l'Aviron Cadurcien

Samedi soir, à 7 heures, a eu lieu à l'hôtel des Ambassadeurs le banquet de l'*Aviron Cadurcien*.

M. Tassart, adjoint au maire présidait, assisté de M. Manhiabal, président de l'*Aviron* et de M. le lieutenant Duluc.

80 convives assistaient à ce banquet qui fut, on ne peut mieux réussi. Le menu fut délicieux et, comme de juste, il fit le régal de tous. M. Monestier mérite de vives félicitations qui, du reste, ne lui furent pas ménagées.

Au dessert, M. Manhiabal, le sympathique président de l'*Aviron*, prit la parole en ces termes.

DISCOURS DE M. MANHIABAL

Mes chers amis,

Nous voici réunis en notre fête habituelle. Nous pouvons la reprendre bien que ne soit pas affaibli le regret de nos amis perdus tombés si vaillamment pour le salut de notre pays. Aussi bien recommencer ces entretiens cordiaux et en une réunion solennelle, c'est rendre hommage à leurs sentiments et à leurs désirs de faire notre Société plus nombreuse, plus unie et plus enviée.

Qu'ils puissent être avec nous ! ils verraient leur cœur satisfait.

Nous datons de 1892. Un jour de cette année un petit groupe d'amis, flanant et devisant le long de nos hautes murailles, sur la berge de notre rivière inutile hélas ! s'avisèrent d'en ranimer les flots tranquilles.

Elle portait autrefois des barques lourdes ne nos richesses naturelles ; elle porterait avec bien plus d'aisance des esquifs plus légers et une jeunesse riante désireuse de santé, de force et de délassements légitimes après le juste travail accompli, et ils fondèrent l'Aviron Cadurcien. Ils étaient seuls, peu riches par suite, inconnus, dédaignés peut-être par la Commune et par l'Etat, prodigues quelquefois de subventions encourageantes. Ils achetèrent deux bateaux dont une épave radoubée et se construisirent un hangar tout au plus semblable à la hutte d'un primitif qui aurait seulement découvert l'usage du plâtre et l'art d'équarrir un poteau.

Il vit encore ce hangar appuyé sur la dure roche qui supporte, si l'on en croit son nom, la plus sinistre de nos Tours.

La population, sceptique toujours quand elle n'est point railleuse, laissa faire, attendant d'être persuadée par le succès.

Ce succès est venu. Et le groupe des amis est devenu un bataillon qui a ses sections, ses vétérans et ses recrues, ses seniors et ses juniors,

Un joli pavillon coquet se mire à présent dans l'eau limpide et tout autour, au moment où le soleil décline, des foules y vont chercher la fraicheur, sans y perdre la lumière dorée qui s'étale sur le versant du pech de Rollès majestueux.

L'Aviron Cadurcien est une plage ! Il n'en est point de plus paisible et de plus douce, de plus reposante et aussi de plus pittoresque.

Un rideau épais d'arbres qui ruissellent d'un éclat apaisé, la ligne sautillante de nos remparts ruineux, image d'un long passé qui eut ses grandeurs, tout est calme, tout fait rêver, tout exalte le bonheur que nous sentons chez nous.

Ce spectacle vous l'avez illuminé d'un fleuron. Le pavillon qui frissonne de vos couleurs vous l'avez appelé d'un nom cher à vos ainés. Vous l'appelez Jules Gauthier. Il fut un équipier modèles. Un jour de terrible bataille il est tombé rempli du souvenir de ses chers camarades, voyant de ses yeux qui s'éteignaient l'image de sa belle rivière, la figure aimée de ses amis cadurciens. Je veux vous dire combien il fut loué par ceux qui avaient vu et qui pouvaient mesurer sa bravoure.

Le 5 Mai 1916 M. le Général de Lobit terminait son allocution sur sa tombe par ces mots :

« Capitaine Gauthier, la France a déposé « sur votre cœur, au moment où il cessait « de battre, la Croix de la Légion d'honneur. « Cette haute distinction sera pour votre « famille un doux et glorieux souvenir, en même temps que l'affirmation éclatante de « votre valeur militaire et le témoignage « public de la reconnaissance du pays »

Et je vous dirai aussi la façon dont il pensait à vous tous dans sa tranchée boueuse non loin de la Scarpe, fossé marécageux.

A la date du 30 Décembre 1915 il m'écrivait une lettre de laquelle j'extrais ces quelques lignes.

« Tout dernièrement j'ai eu le bonheur de « revoir mon excellent ami Marcel Salgues « que je n'avais pas vu depuis le jour de la « mobilisation.

« Je crois inutile de vous dire combien j'ai « été heureux de cette rencontre et comment « nous l'avons arrosée.

« Avec lui nous avons évoqué les figures « amies, le garage, notre belle rivière et « nos délicieuses promenades en canot « à Vers.

« Nous avons pensé déjà au bonheur de « nous revoir sur la pelouse en maillot, prêts « à partir sous les ordres de notre sympa- « thique starter.

« Nous avons pensé aussi aux aux tristes- « ses, à nos camarades tombés au champ « d'honneur dont l'Aviron conserve pieuse- « ment la mémoire et à ce sujet je ne puis « que vous féliciter de la création de ce livre « d'or qui perpétuera l'héroïsme, le dévoue- « ment de tous les participants à cette « guerre et restera toujours pour les jeunes « l'exemple du devoir.

« A l'aube de l'année nouvelle je souhaite « que la liste funèbre ne s'allonge pas « davantage, mais qu'au contraire celle des « récompenses s'augmente tous les jours.

« Mon cher Président, faites confiance à « vos équipiers bien entrainés pour la gran- « de lutte, ils prendront et garderont le « meilleur sur leurs adversaires — 1916 nous « apportera, la victoire et la paix glorieuse « et féconde.

« Puissions-nous tous, au retour, nous « retrouver au garage afin de célébrer notre « victoire et sceller ainsi de façon indissolu- « ble les liens d'amitié qui nous unissent « tous. »

Mes chers amis cette union qu'il nous recommandait vous l'avez respectée et c'est elle qui vous a fait prospérer. Vous êtes reconnaissants envers le Capitaine Jules Gauthier.

Vous l'êtes aussi envers Lucien Desprat ; comme Gauthier, qui était si ouvert, si décidé, Lucien Desprat était résolu et audacieux. Vous savez qu'il est tombé lui aussi et du haut des airs. Laissez-moi vous lire sa citation qui accompagne son brevet de Médaille militaire hélas ! posthume :

« Sergent mitrailleur à l'escadrille F. 208. « Sous-officier d'un courage exemplaire, « mitrailleur d'élite.

« A trouvé une mort glorieuse au cours « d'un combat aérien, luttant malgré de gra- « ves blessures contre les attaques réitérées « de plusieurs avions ennemies ; n'a cessé « de tirer que lorsque ses forces l'ont trahi, « poussant jusqu'à leurs dernières limites le « courage et la volonté d'accomplir son « devoir. »

Depuis vous avez grandi, à vos jeux nautiques vous avez ajouté les jeux terrestres. Comme les grands navires qui nous ont gardés pendant la guerre vous avez votre compagnie de débarquement et un champ pour vos ébats. Il est dans la partie la plus riante de notre étroite plaine.

Vous y voyez de là tout l'horizon de Cahors. Ce stade de Foot-ball, vous l'honorez du nom de « Lucien Desprat. »

Cette double pensée fait honneur à vos bons sentiments et découvre l'aménité de votre cœur. Le plaisir et le passe-temps en sont point un lien solide ; il y faut l'affection et aussi le sacrifice ; sacrifice de personnalité, sacrifice de l'amour propre. Sachez que nous ne devons pas vivre dans une concurrence éternelle et qu'il vaut mieux l'émulation ; le jeu l'exige et elle est la raison de la victoire.

C'est le précieux résultat des sports et la leçon morale qu'ils donnent.

Ils développent certes les muscles, fortifient les poumons ; ils développent la volonté et chassent toute timidité.

Il faut des hommes robustes, décidés, vigoureux non pas en vue d'une guerre future mais bien en vue de régénérer notre race pour les durs combats de la vie.

Et ce palmarès de victoires qu'il serait trop long d'énumérer, victoires obtenues par un entrainement soutenu ne prouve-t-il pas surabondamment que vous possédez toutes ces qualités corporelles ?

M. le Maire, je vous ai dit ce qu'est notre société l'Aviron Cadurcien, ce qu'elle a fait, ce qu'elle peut, et veut encore faire, vous le saviez du reste, car vous suiviez pas à pas, sa marche ascendante.

Je vous remercie d'avoir bien voulu honorez de votre présence cette réunion amicale et suis heureux de vous exprimer ici toute ma reconnaissance pour l'intérêt que vous prenez à notre cause.

Nous vous demanderons un jour mieux encore. Car notre Société ne s'exerce pas seulement pour elle mais songe au renom de Cahors et, la grande manifestation sportive qu'elle prépare en juin, avec le précieux concours du Sud-Ouest, en sera une preuve éclatante.

Merci aussi à M. le Lieutenant Duluc de s'être rendu à notre invitation.

Je sais bien que nous méritons peu d'éloges au sujet de l'organisation de la section d'instruction et d'entrainement physique qui vous est toute spéciale, mais faites-nous crédit de quelques mois.

Cette troisième branche du sport vient d'être réorganisée sous la présidence de votre jeune camarade le Lt Antonin Bergon notre nouveau Vice-Président que ses nombreuses et belles citations ont désigné à nos suffrages, et qui s'excuse de ne pouvoir être au milieu de nous ce soir.

Sous sa direction éclairée et avec votre précieuse collaboration notre œuvre est sûre du succès. Vous serez pour nous, mon cher Lieutenant, j'en ai la conviction, non un censeur intransigeant mais bien un conseiller précieux qui fera tous ses efforts pour faciliter, dans la limite de ses moyens, l'application des règlements militaires à une Société civile.

Je lève mon verre à la municipalité de Cahors et à vous tous, mes chers amis,

Je n'oublie pas dans ce toast MM. les Représentants de la presse locale et régionale. Nous devons les remercier de leur empressement à recevoir et à répondre à nos communications. Ils ne nous en voudront pas de faire des appels peut-être trop fréquents à leur bonne volonté.

Ce dicours fut à plusieurs reprises, vivement applaudi.

M. Tassart en excellents termes assura de la sympathie de la municipalité la Société l'*Aviron Cadurcien*

M. Tassart fut vivement applaudi.

M. le lieutenant Duluc dont on connaît l'activité et le dévouement sportif donna des conseils théoriques et pratiques sur les sports. De chaleureux bravos lui prouvèrent qu'il avait été compris.

M. Lapuyade, et M. Caillau firent l'historique de la Société l'*Aviron* qui aujourd'hui, sous la poussée des jeunes, comprend également la vaillante Société de football dont les succès sont de plus en plus superbes.

Après quelques mots de M. Tourriol qui porta un toast très applaudi, les convives se rendirent dans la salle du Cercle du café Tivoli où au milieu de la gaîté générale, chansonnettes et monologues furent entendus.

Belle soirée dont nous remercions et félicitons M. Manhiabal et les organisateurs.

Postes

M. Justy (Jean) ex-soldat au 68e d'artillerie à pied est nommé ouvrier d'équipe stagiaire chargé des fonctions d'homme de service à la poste de Cahors.

M. Bouyssi (Basile), est nommé planton auxiliaire à la Poste de Cahors.

Sont nommés facteurs :

M. Calmon, à Livernon, M. Savanie, à St-Céré.

Compatriote

Notre compatriote M. Perrier de Feral est nommé attaché au cabinet du sous-secrétaire d'Etat à la liquidation des stocks.

Cie des sapeurs-pompiers

Sont promus à la date du 5 février 1921 :

MM. Teil, sergent-major ; Cubaynes, sergent-fourrier; Arnaudet et Cros, sergents ; Vialard, caporal-fourrier, Marmiesse Lucien, caporal.

Nos félicitations.

Déserteur

Peychard, qui jeudi a été condamné à 6 mois de prison par le tribunal correctionnel pour avoir escroqué 2.100 francs au sieur Bailles, propriétaire à Mauroux, est recherché par l'autorité militaire. Il sera conduit à Toulouse à l'expiration de sa peine pour y répondre du crime de désertion.

Vol

Samedi soir, à l'arrivée du train de Paris, Mme et M. Guilhem, capitaine au 121e d'infanterie arrivaient à Cahors pour passer quelques jours de permission chez leurs parents M. Lestandie, quincaillier, place Thiers.

A la gare, ils confièrent à Mme Grelet, voiturière, leurs bagages parmi lesquels se trouvait une sacoche.

Quand les colis furent apportés au domicile de M. Lestandie, la sacoche avait disparu. Elle contenait 16.000 francs de titres.

Aucun voyageur n'était dans l'omnibus. Plainte a été déposée à la police.

Cambriolage

Dans la nuit de dimanche, des malfaiteurs ont crocheté la porte du magasin de M. Jouffreau, coiffeur rue Clemenceau, et ont volé une somme de 80 francs environ qui se trouvait dans un tiroir-caisse.

Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

AVENIR CADURCIEN

A l'occasion du dimanche gras, notre excellente fanfare municipale, l'*Avenir Cadurcien*, a donné un concert sur le kiosque des Allées Fénelon.

Une foule nombreuse se pressait sur les Allées où folâtraient des groupes de « masques ».

Le programme très bien composé a été brillamment exécuté par les sympathiques musiciens qui, ainsi que les jeunes de la *Diane* furent applaudis.

Société d'agriculture du Lot

Séance de taille

Mardi 1er Février a eu lieu au jardin fruitier école, de la Société d'Agriculture et de la Cie d'Orléans, une démonstration de taille faite par M. Campan, Inspecteur des Services commerciaux de la Cie P.O. assisté de M. Moreau son adjoint ancien élève de l'école nationale de Versailles.

MM. les membres de la Société d'Agriculture et tout intéressé aux cultures fruitières seront invités prochainement par la presse à assister à une nouvelle démonstration suivie d'une promenade conférence ayant trait au reboisement de nos terres incultes, à la cueillette des plantes médicinales, à la culture et à la distillation des plantes à parfums.

Cette intéressante manifestation Agricole Horticolie et Botanique sera faite avec le Concours des membres de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Toulouse et présidée par M. le Conservateur des Eaux et Forêts de la région du Sud Ouest.

Avis Important. — Par suite des nouveaux tarifs postaux considérablement augmentés sur les encaissements, envoi de mandat etc... la Société a cru devoir retarder, dans l'intérêt des Societaires, le recouvrement des cotisations de 1920 pour le faire encaisser avec celles de 1921 afin d'économiser 0 fr, 60 à chaque adhérent, qui est prié de faire bon accueil au reçu de 12 fr. qui lui sera présenté prochainement pour solde des annuités 1920 et 1921.

Notre Nouveau Feuilleton

Nous commencerons dimanche prochain la publication de notre très intéressant feuilleton.

LE COUPABLE

Tribunal d'enfants

Devant le tribunal d'enfants a comparu le nommé L... domestique de ferme, âgé de 14 ans, qui, ainsi que nous l'avons annoncé, noya la fillette de ses patrons, propriétaires à Gigouzac, qui était âgée de 8 ans.

La loi nous fait obligation de ne pas rendre compte des débats. Toutefois, nous pouvons dire qu'après un réquisitoire sévère de M. le Procureur de la République et malgré une plaidoirie de Me Gisbert qui défendit avec un talent remarquable le jeune assassin, le tribunal a condamné L... à 15 ans de prison. Il accomplira cette peine dans une colonie pénitentiaire.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 24 au 29 janvier 1921, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure: 4 hommes.

En extra : 3 hommes, 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : néant.

Offres d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 2 femmes.

Théâtre de Cahors

On nous annonce, pour très prochainement, une grande représentation de

MONTE-CRISTO

l'immortel chef-d'œuvre d'Alexandre Dumas. M. Ravet, pensionnaire de la Comédie Française, qui a monté cette pièce, jouera le principal rôle. C'est assurer les amateurs de bon spectacle d'une belle soirée en perspective, et sur laquelle il nous sera donné de revenir.

Ensemencements d'automne

L'*Officiel* publie les évaluations au 1er janvier 1921 des ensemencements d'automne dans le Lot :

Blé d'hiver : Surfaces ensemencées, 52 500 hectares.

Méteil : Surfaces ensemencées, 1.050 hectares.

Seigle : Surfaces ensemencées, 6.000 hectares.

Orge d'hiver : Surfaces ensemencées, 650 hectares.

Avoine d'hiver : Surfaces ensemencées, 8 000 hectares.

L'état de ces cultures est coté « bon ».

Mœurs du Carnaval

« CANNELLO »

(Suite et fin)

Aucun mieux que Cannello ne personnifiait sa Majesté Carnaval conduite à l'auto-da-fé du jour des Cendres. Il s'entripaillait d'une meule de foin, ceinturant son torse d'une poche marsupiale de treillis. Il jetait en sautoir une aune de boudins grand cordon de l'ordre des ribauds, avec la « mulo » comme croix pectorale. Juché à l'envers sur un âne, il s'introduisait pompeusement dans les auberges escorté de sa cour de carême-prenant, déguenillée et odieusement crottée. Il quêtait des « paoucos », qu'il buvait dans un vase de nuit ! Tant pis, pour la forme, lâchons le mot « un pissadou ! » où un œil flamboyant éberluait ses remords qui s'estompaient dans une comateuse cuite.

Comme une antienne en mineur, et sur un lamento psalmodié par des voix enrouées, presque aphones, montait, triste et lugubre, autour du bûcher, la traditionnelle complainte:

« Adiou paouré Carnaval
« Tu t'en bas et yo démori
« Per mantza la choupo d'oli... »

Sa Majetsé brûlait en effigie avec des effluves de vieille paillasse roussie. Dans un coin, Cannello ronflait en vineuse léthargie ; on l'emportait ivre-mort dans son lit où il s'accordait généreusement vingt-quatre heures de singulières méditations avant de s'immoler aux repentances du Carême.

. . . . . .

Pauvre Cannello ! Il fut un fervent disciple de Bacchus, l'âme du Carnaval et de toutes les facéties populaires. Qui donc aurait voulu voir dans sa robuste complexion un symptôme de dégénérescence alcoolique ? De ce temps, le mot et la chose étaient également inconnus dans notre milieu. Le vin n'engendrait aucun des funestes effets de l'alcool ; la preuve en est qu'à soixante-dix ans, Cannello était droit comme un i, il aurait digéré des cailloux, s'obstinait dans une extrême verdeur ; et, avec, çà, une verve gasconne, une loyauté et une droiture proverbiales.

Pour son malheur, il survécut à la vieille vigne et connut toutes les angoisses déchaînées par les désastres de l'insecte. Il eut le vin plus triste et on l'entendait gémir lyriquement :

« Que la mort me serait douce si je mourais sans avoir soif ».

Amère dérision des forces surnaturelles ! Chez nous, deux éléments sont en perpétuelle rivalité : le vin, complaisamment choyé et fils du soleil, — et l'eau pour laquelle nous éprouvons une répulsion identique à celle du diable pour l'eau bénite.

L'eau, méchante mégère, qui, de ses pluies diluviennes, déchausse les ceps des coteaux, fait couler la grappe, escamote la récolte, se vengeant comme une harpie du mépris qu'elle inspire. « Année de sécheresse, lac de vin, année de pluie, récolte pourrie ». Et puis, cette eau maudite gonfle démesurément la rivière, saccage les complants, sème la dévastation et la ruine.

Cette année-là, sa vengeance fut cruellement terrible: Une crue subite, abreuvant les cuves pleines des riverains, charriant courges et futailles! Cannello vit descendre à la dérive un tonneau dont la panse émergeait dans le flot boueux. D'une rare vigueur à son âge, il sauta dans un « gabarrot » et rama au large poursuivant l'épave. La frêle embarcation pirouetta dans le courant et alla s'engloutir dans les pertuis. Pour la dernière fois de sa vie, l'ivrogne but un coup de trop et quel coup, bon sang ! On retrouva son corps, gonflé comme une outre, retenu aux osiers de l'île.....

Le menuisier, qui cloua Cannello dans son cercueil, apposa les scellés sur le capiteux bouquet de l'auxerrois direct, sur toutes nos joies bachiques, sur nos hilarantes trautions et sur toutes nos pitreries carnavalesques.

« Nos ancêtres étaient d'autres bougres que nous », seul, le dicton a survécu.

Albas, le 1er février 1921.

Ernest LAFON.

DERNIER AVIS

Mercredi 9 Février, dernier jour que M. VEYRES, de Paris

ACHÈTERA TRÈS CHER

LES VIEUX DENTIERS

même brisés, jusqu'à **7** fr. la dent

Hôtel de l'Europe -- CAHORS

Limogne

Foire. — La foire du 5 février a été très importante malgré le mauvais temps de la matinée.

Le foirail était bien garni et il s'est traité beaucoup d'affaires. Voici les cours pratiqués :

Bœufs de travail de 4.500 à 5.000 fr. ; bouvillons, de 1.200 à 2.000 fr. ; vaches, de 2.500 à 3.000 fr. ; le tout la paire ; brebis, de 130 à 160 fr. pièce.

Halle aux grains. — Maïs, de 48 à 53 fr. ; avoine, 25 fr. les 50 kilos ; pommes de terre, 20 fr. l'hectolitre.

Poulets, de 4,50 à 5 fr. ; dindons, 4,50, le tout le demi-kilo ; œufs, 5,50 la douzaine ; fromages du pays, 1,80 la douzaine.

Truffes, 1.000 kilos apportés, vendues de 11 à 13 fr. le kilo suivant grosseur et qualité.

Luzech

Soirée de Gala. — La troupe Chabaud frères donnera une brillante soirée jeudi prochain 10 courant à 8 h. du soir.

Le programme comprendra : « Les deux orphelines » drame en six actes de Dennery et « L'art de corriger les femmes » vaudeville désolipant de Courteline.

A cette occasion la troupe Chabaud sera secondée par de nouveaux artistes réputés.

Figeac

Tribunal correctionnel. — Pilleurs de gares. — Henrit Janot, 39 ans, aiguilleur, et Adeline Jenot, épouse Janot, 34 ans, sont poursuivis pour vol et complicité, commis au préjudice de la compagnie d'Orléans. La compagnie d'Orléans s'est portée partie civile à l'audience. Ils sont condamnés : le mari à quatre mois de prison et la femme à deux mois de la même peine. Le tribunal ordonne en outre l'affichage du jugement à cent exemplaires dans les gares du réseau au choix de la compagnie.

Henri Janot est encore poursuivi à la requête de la régie pour avoir été trouvé détenteur d'alcool pour lequel les droits n'ont pas été acquittés ; il est condamné, pour ce fait, à 50 fr. d'amende, aux cinq décimes de cette amende, au paiement du quintuple droit, soit 126 fr., et aux doubles décimes de ce quintuple droit.

Saint-Sulpice

Réunion des planteurs de tabacs. — Dimanche 30 janvier, les membres du syndicat des Planteurs de tabac de la commune se sont réunis dans la salle de la mairie pour effectuer le paiement des cotisations et procéder au renouvellement du bureau. A l'unanimité, les membres sortants ont été réélus. Ce sont :

Président : M. Roujeyrolles Darius. Vice-Président : M. Despeyroux. Trésorier : M. Magné Cyprien, maire. Secrétaire : M. Francoual Fernand.

Sincères félicitations aux membres du bureau pour la confiance qu'ils ont justement méritée.

Souillac

Election des adjoints. — Dimanche a eu lieu l'élection des deux adjoints au maire.

M. Bouzat, notaire, est élu 1er adjoint ; M. Lascombes, industriel, est élu 2e adjoint.

Bibliographie

Que de noms célèbres, que d'articles captivants dans les *Annales* de cette semaine ! Alfred Capus, Henri Lavedan, Maurice Barrès, Camille Saint-Saëns, Henri de Régnier, François Fabié, André Rivoire, Charles Maurras, Yvonne Sarcey, Henri Bidou, André Tribourg, Gustave Le Bon, Daniel Mornet, Jules Truffier, Hugues Delorme, Jacques Mortane... Et bien d'autres... Chronique politique, critique littéraire, illustration, histoire, roman, actualités parisiennes, une pièce de théâtre : l'*Exil de Molière*. Tout cela pour 75 centimes.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 35.

L'Allemagne désarme

De Paris : Dans certains milieux français on fait courir le bruit d'une occupation probable de Munich. Nous pouvons affirmer qu'il n'est pas question de cela.

La presse allemande proteste contre les conditions fixées pour les réparations, mais elle démobilise, conformément aux ordres contenus dans l'accord de Paris.

On ne pense pas, par conséquent, dans les milieux officiels, qu'il y ait lieu de songer actuellement à une intervention quelconque, tout au moins avant les décisions de la Conférence de Londres.

Mort de l'archevêque d'Alger

De Marseille : Mgr. Oury, archevêque d'Alger, de passage à Marseille, est décédé subitement.

A la C. G. T.

De Paris : Le Comité National de la C. G. T. a ouvert, ce matin, sa session qui occupera plusieurs séances.

Les débats promettent d'être très animés. Les majoritaires et les minoritaires sont résolus à se livrer une lutte sans merci.

M. Cazenave rentre en France

De New-York : M. Cazenave, directeur des services français aux Etats-Unis, s'est embarqué ce matin pour la France.

Troubles au Chili

De Londres : Selon des nouvelles de source privée reçues à Londres, de nouveaux désordres ont éclaté au Chili, à la suite de la fermeture des usines de nitrate à Autofagasta.

Quelques troubles se sont produits parmi les ouvriers congédiés et une collision a eu lieu avec la troupe qui eut 6 tués dont un officier.

Des troupes sont envoyées dans la région.

Un déraillement

De Limoges : La nuit dernière, l'express de Montluçon à Bordeaux qui arrive à St-Sulpice-Laurière à minuit 41, a déraillé 200 mètres avant cette gare. Les causes de ce déraillement sont encore inconnues.

Cinq voitures de tête ont été projetées sur la voie. Vingt-cinq voyageurs sont blessés, quelques-uns très sérieusement.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 7 Février 1921.

Le marché ouvre lourd sur le manque d'affaires. En cours de séance les avis défavorables de Londres accentuent les mauvaises dispositions de notre place et les vendeurs à découvert en profitent pour peser sur les cours. Les changes sont un peu plus tendus et nos rentes françaises sont calmes : 3 0/0 58,25, 5 0/0 83,95, l'amortissable 97,75, 6 0/0 100, Crédit National ancien 474, le nouveau 482.

Banques faibles : la Paris 1.405, Union Parisienne 1.005, Lyonnais 1.525.

Navigations irrégulières : Suez 6.093, Chargeurs Réunis 832, Transatlantique 285.

Cuprifères plus faibles : Rio 1.424, Tanganyika 80.

Industrielles russes réalisées : Naphte 358, Bakou 2.340, Lianosoff 460, Platine 478, North Caucasian 54.

Pétrolifères en baisse sur les avis de Londres : Eagle 490, Shell 280, Royal Dutch 25.000, Omnium des pétroles 600.

Diamantifères et mines d'or en réaction sur des liquidations pour co de Londres : de Beers 630, Jagersfontein 137, Crown mines 112, Rand mines 123, Goldfields 46.

Caoutchoutières lourdes mais en reprise vers la clôture : Financière 132 et 137, Padang 229 et 232.

En valeurs diverses les Sucreries d'Egypte s'inscrivent à 829, Say ordinaire 1.089, Kulhmann 692, Penarroya 1.100.

VENTE SENSATIONNELLE

Gde BAISSE. La Maroquinerie Simili envoie pour 15 jours à titre de réclame : 1 superbe porte-feuille 4 poches, 1 portemonnaie américain sans couture, 1 bracelet cellulo, 1 élégant sac à main pour Dame, 1 flacon extrait d'odeur, 1 porte-cartes 2 poches, 1 stylo Rich. Les 7 pièces réunies contre remb. 11 fr. 50. **EDMOND,** 93, Rue St-Pierre, MARSEILLE.

VOIES URINAIRES Blennorragie, Filaments, Cystite, Prostatite, Rétrécissements, Pertes, Métrites, etc. DÉSESPÉRÉS qui avez tout essayé, adressez-vous au *Laboratoire des Spécialités Urologiques* 22, Bd Sébastopol, PARIS, Service U. (Notice gratis)

Marché de La Villette

7 Février 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	2.950	»	4,00	3,75	3,25
Taureaux.					
Veaux....	1.528	»	5,00	4,75	4,50
Moutons..	11.082	598	4,75	4,50	4,25
Porcs.....	4.001	»	6,00	5,80	5,60

OBSERVATIONS. — Vente lente sur les bœufs, difficile sur les moutons, très mauvaise sur les veaux, calme sur les porcs.

Le samedi 12 février 1921, à 14 heures, il sera procédé par le receveur des Domaines à Cahors à la vente à la coopérative militaire, rue des Cadourques, de 77 hectolitres 51 litres de vin rouge, dont 38 hectolitres 48 de vin à faible densité, et 39 hectolitres 03 de vin légèrement cassé.

GARE AUX ENGELURES !

Simple traitement pour les combattre

Dès les premiers froids, quand les pieds ou les mains commencent à enfler douloureusement, trempez-les pendant une dizaine de minutes dans de l'eau chaude à laquelle vous aurez ajouté une petite poignée de saltrates. Des bains ainsi préparés, tout en adoucissant la peau irritée, stimulent la circulation du sang rendue plus difficile sous l'influence du froid. L'action de l'eau chaude saltratée désenfle promptement les parties atteintes et fait disparaître toute sensation de douleur, de cuisson et de démangeaison. C'est un traitement peu coûteux, aussi simple qu'efficace.

NOTA. — Les Saltrates Rodell, sels minéraux raffinés et concentrés, se trouvent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies.

CHARBONNAGES DE FIGEAC

Nous sommes vendeurs d'actions de cent fr. à 75 fr

VILLARD, 101, rue La Fayette, Paris.

ETUDE

de

Me Georges FONTANGES

Docteur en Droit

Avoué à Figeac, Avenue de la Gare

(Successeur de son père)

PURGE

d'hypothèques légales

Par acte passé devant Maître BÉTILLE, notaire à Cajarc, le dix-sept septembre mil neuf cent vingt, enregistré et transcrit, Monsieur DOREAU Louis-Victor, forgeron et carrossier, demeurant à Cajarc, ayant demeuré à Alforville (Seine), rue Labbé, numéro 5, a acquis de Madame Eulalie-Flavie MASBOU, sans profession, veuve de Monsieur Léon MÉZY, demeurant à Paris, rue des Roses, numéro 13, et de Madame Julia MASBOU, sans profession, veuve de Monsieur Basile MÉZY, demeurant à Paris, rue des Roses, numéro 11, l'entier immeuble en nature de maison d'habitation avec dépendances, cour et jardin qu'elles possèdent à Cajarc, route de Cadrieu, ayant une façade de quinze mètres sur ladite route et une profondeur de vingt-trois mètres, lieu dit au Galinier ; ledit immeuble paraissant figurer au cadastre de ladite commune de Cajarc sous le numéro 109 p de la section D, moyennant le prix de quinze mille francs, outre les charges.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Figeac le vingt-six novembre mil neuf cent vingt et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié : I. Par exploit de Maître VAYSSETTES, huissier à Figeac, en date du onze décembre 1920, enregistré, à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Figeac ; II. Par exploit de Maître MOUTIEZ, huissier à Paris, en date du treize décembre mil neuf cent vingt, enregistré, à Monsieur Eugène-Jules MÉZY, mineur émancipé, demeurant et domicilié à Paris, rue des Roses, numéro 13 ; III. Par exploit de Maître MIRMAN, huissier à la Canourgue (Lozère), en date du premier février mil neuf cent vingt et un, enregistré, à Monsieur Joseph MÉZY, demeurant et domicilié à Malvezy, commune de Canilhac, canton de la Canourgue (Lozère), pris tant en qualité de curateur ad hoc du mineur émancipé Eugène-Jules MÉZY susnommé, et pour la validité à l'égard de ce dernier, qu'en qualité de subrogé-tuteur ad hoc du mineur Lucien MÉZY, issu du mariage de Monsieur Basile MÉZY avec Madame Julia MASBOU et sous la tutelle légale de cette dernière, demeurant à Paris, rue des Roses, numéro 11.

L'exploit susvisé notifié par Maître VAYSSETTES, huissier à Figeac, contenait déclaration à Monsieur le Procureur de la République que la notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du code civil pour qu'il eût à requérir telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait à propos dans le délai de deux mois et que faute de ce faire dans ce délai, les immeubles vendus seraient et demeureraient purgés de toutes hypothèques de cette nature ; que les anciens propriétaires connus desdits immeubles étaient, indépendamment des vendeurs : Monsieur Louis MASBOU, père de Madame Eulalie-Flavie MASBOU et de Madame Julia MASBOU, en son vivant menuisier, ancien aubergiste demeurant à Cajarc, qui les avait acquis au cours de son mariage avec dame Désirée ALIBERT, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connus de l'acquéreur, ladite notification serait publiée conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour insertion :

G. FONTANGES,
avoué.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 32

La tragique aventure DU MIME PROPERCE

PAR

Albert BOISSIÈRE

VII

Le Mime parle

...Le lendemain matin, nous partîmes... Je croyais toucher à la fin de mon cauchemar ; je ne croyais pas être arrêté — tout en conservant l'appréhension — à la descente du rapide. Et comme le sens commun avait repris le dessus sur ma folie passagère, j'avais combiné ma délivrance...

— Tiens, tiens ! sourit M. Marathon.

— Oui, monsieur. Le fait d'avoir remis la valise aux mains de ma femme n'était pas une lâcheté, mais une précaution...

— Inutile ! nargua M. Marathon.

— Hé ! elle ne l'eût pas été si mon arrestation avait pu être retardée...

— Comment cela ?

— Libre, dans Paris, vous comprenez bien que j'eusse pu faire disparaître facilement, sans qu'on la retrouvât jamais... la tête — la tête et la preuve, comme vous disiez ce matin... Et la tête disparue, me servant de l'ignorance de ma femme et de l'ignorance de l'hôtelier du *Matelot Saxon*, de l'ignorance de M. Haubourg et de la vôtre, messieurs — j'eusse défié qui que ce fût au monde de débrouiller l'équivoque — sans mon secours, avouez-le ! Ce qui m'accablait, tant que la tête était présente ou pouvait l'être — m'eût définitivement sauvé, une fois la tête anéantie à jamais ! Car vous n'auriez plus eu alors une seule et unique hypothèse, celle du crime commis par moi... mais cent, mille... dix mille..., autant d'hypothèses que j'aurais voulu vous en susciter ! Avouez-le !

— De fait ! convinrent unanimement avocats et magistrats.

— Si bien que vous pouvez voir aujourd'hui, messieurs, la contradiction inouïe qui existe entre ces deux termes que vous confondez aisément : le sens commun et la vérité. En m'abandonnant au sens commun, vous n'eussiez pu imaginer qu'un fait vraisemblable, — comme vous l'avez fait, d'ailleurs, — c'est-à-dire un mensonge. En poussant ma folie jusqu'au bout, — si la Sûreté l'eût permis — je vous aurais poussés à imaginer cent, mille, dix mille mensonges, entre lesquels vous n'auriez jamais pu choisir !... Et avouez encore, maintenant que vous êtes en présence d'une irréfutable réalité, — de la réalité qui n'est pas nécessairement la vérité, — que vous détenez, entre vos faibles mains, un pouvoir effrayant — effrayant, par l'usage que vous en pouvez faire !

— Halte-là ! objecta M. Marathon, ce n'est pas à vous à tirer la morale de cette satanée histoire...

— Eh ! pourquoi donc ? répartit le mime Properce. Je ne récrimine aucunement contre les préventions dont je fus l'objet, de la part d'une justice que je dois respecter ; mais j'ai bien le droit de remarquer que si, par hasard — et c'est quelque chose, le hasard, monsieur le juge, — Mlle Amélie eût perdu ou détruit ces lettres, si Mlle Amélie fût morte, emportant avec elle le secret de sa révélation, ou si, plus simplement, elle n'eût voulu rien révéler, pour obéir strictement aux dernières volontés de son amie... dites-moi ce qu'eût fait la justice que vous représentez si dignement, dites-moi ce qu'eût fait inconsciemment la justice, sinon une injustice, et convenez qu'entre l'une et l'autre, aux mains des hommes, il y a à peine l'épaisseur d'une *apparence*.

— Connu ! connu ! dédaigna M. Percevent. Nous n'avons pas besoin de vos opinions subversives.

— J'ai dit ce que j'avais à dire, proféra le mime Properce, en s'inclinant ; faites ce que vous avez à faire. Je n'ai qu'un mot à ajouter, à l'adresse de M. Maxime Haubourg : Qu'il me pardonne la profanation dont je me suis rendu coupable — pour ma sauvegarde, puisque c'est là mon seul crime !

— Ah ! je vous pardonne de grand cœur, mon pauvre ami ! sanglota le violoncelliste.

— Mon pauvre ami ! Vous l'appelez votre pauvre ami ! s'ébahit M. Marathon... Eh bien ! vous n'y allez pas de main morte ! Mais c'est à moi seul de voir si...

— Permettez ! insinua Me Aubin, le défenseur du mime, qui, coûte que coûte, voulait montrer sa facilité d'élocution... permettez ! Si mon client a commis le délit de profanation, en promenant de Dieppe à Paris l'épave tragique que nous savons, est-ce que l'agent Dieudonné n'a pas commis une identique profanation en sens inverse, en la promenant également, sur le parcours équivalent, de Paris à Dieppe ?... Et ne venez-vous pas, monsieur le juge, d'absoudre l'agent Dieudonné ?

— Heu ! s'embrouilla M. Marathon, le mobile n'était pas le même.

— Non, répliqua Me Aubin avec une pointe d'ironie, mon client dont vous êtes obligé de proclamer l'innocence, voulait sauver sa tête, et l'agent, vous aider à l'atteindre. C'est comme si, en excusant le chasseur, vous reprochiez au lapin de fuir.

— Le chasseur exerce un droit, monsieur ! dit sottement le juge.

— Et le lapin, un devoir ! conclut l'avocat.

— D'ailleurs, termina M. Marathon radouci... je ne tiens pas plus que vous, mon cher maître, et pas plus que M. Maxime Haubourg, à prolonger une affaire qui est close... désastreusement pour mon prestige, mais heureusement pour les intéressés.

Il avait amené à lui les deux feuilles, signé les deux non-lieu.

Et il congédia l'assistance, en finissant sur un mot paternel :

— Allez, monsieur et madame Properce... et que pareille aventure ne vous arrive plus !

... Accusés, témoins, policiers, avocats poussèrent différents soupirs, qui de satisfaction, qui de soulagement, qui d'ennui rentré. Madeleine Properce, en essayant de remettre d'aplomb son canotier, prit la parole :

— Comme je n'ai pas le sou pour intenter une action en divorce... et que ça traînerait trop en longueur, je tiens à déclarer ceci, en toute loyauté... C'est que je ne pourrai jamais vivre, désormais, en compagnie d'un homme qui a été si près... de devenir un criminel !

D'un haussement d'épaules, sans répondre, le mime acquiesça.

Chacun s'évada du Palais de Justice vers la destination de son choix, cependant que les deux accusés étaient reconduits à la prison pour la levée d'écrou, formalité dernière qu'ils avaient également hâte de remplir et qui arracha à Madeleine ce cri de gaieté, — enfin revenue, après vingt-quatre heures de transes :

— La dernière levée est faite !

. . . . . .

Il pleuvait, il pleuvait lentement, sur la petite ville grise.

Et les trois inspecteurs de la Sûreté, en regagnant la gare, se dépitaient, penauds...

(A suivre)

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : B. ALIBERT.